

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 3 octobre 2018**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JORROT (représenté par M. JASPART).

Membres excusées (3) : Mme AVENA, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 26 Septembre 2018.

**Délibération n° : 39-2018**

**Objet : Conseil Départemental – participation au Fonds d'Aide aux Jeunes**

Dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Conseil Départemental est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En application de l'article L.263-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le financement du FAJ est assuré par le Département, mais les autres collectivités territoriales et leurs groupements peuvent y participer.

Aussi, le CCAS est sollicité à hauteur de 7 700 € pour participer à l'abondement de ce fonds.

Par conséquent, après examen, les membres du conseil d'administration :

- acceptent d'attribuer une subvention d'un montant de 7 700 € au Conseil Départemental de la Côte d'Or pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, au titre de l'année 2018,
- disent que cette somme sera prélevée chapitre 65, nature 6573.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20181003-39-2018-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2018  
Date de réception préfecture : 11/10/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité